



## PIÈCE ET DÉBAT

## «La Suisse, réel eldorado multiculturel?»

«Le concept de race n'a pas de sens. Le racisme, c'est avant tout le mépris de l'humain», disait le généticien, philosophe et écrivain Albert Jacquard. Sa voix, celle de Martin Luther King ou de l'afroaméricaine Kathleen Collins résonnent dans *Heureuse la nation qui n'a pas d'histoire*. «Des voix qui, des années 1960 à nos jours, tissent une histoire des résistances au racisme et au suprémacisme blanc, aux Etats-Unis notamment.» Cette performance sonore et visuelle de la compagnie Godderis-Chouzenoux est à découvrir dès ce soir à La Grange de l'université de Lausanne (19h), en première suisse après sa création au Théâtre national de

Bretagne. Elle sera suivie ce jeudi de la table ronde «La Suisse, réel eldorado multiculturel?» organisée avec l'Association des étudiant·es afrodescendant·es de l'Unil (20h30, entrée gratuite). Parmi les participant·es, le comédien Cédric Djedje et la sociologue Gaële Goastellec. Une courte création radiophonique, dont est inspiré le spectacle, est disponible sur Le Labo, portail audio de la RTS. CDT/PAULINE PERRET

Du 23 au 25 février, La Grange, Unil, Lausanne, [www.grange-unil.ch](http://www.grange-unil.ch)  
Version audio: [www.rts.ch/audio-podcast/2021/audio/heureuse-la-nation-qui-n-a-pas-d-histoire-25176080.html](http://www.rts.ch/audio-podcast/2021/audio/heureuse-la-nation-qui-n-a-pas-d-histoire-25176080.html)

## AGORA

## La ville est-elle à vous?

**Genève ► En réaction à l'éviction des occupants de l'immeuble du 8, rue Royaume, aux Pâquis, un collectif de chercheurs et chercheuses universitaires appelle le Conseil d'Etat à lutter contre la spéculation immobilière et les inégalités de logement.**

COLLECTIF CRAM\*

Le jeudi 9 février, la police évacuait brutalement un immeuble situé au 8, rue Royaume, dans le quartier des Pâquis. Ce dernier, inhabité depuis deux ans, avait été occupé le matin même par un collectif visant à dénoncer la spéculation immobilière et la gentrification aux Pâquis et plus généralement à Genève, tout en réinvestissant le lieu délaissé.

En tant que chercheur·euses (pré)occupé·es par les politiques genevoises d'aménagement urbain et les mouvements militants, nous tenons à rappeler le contexte dans lequel l'évènement s'inscrit, afin de souligner les incohérences accompagnant la réponse du gouvernement face à l'occupation. Nous aimerions notamment renvoyer le Conseil d'Etat genevois à ses déclarations d'intentions en matière de politiques publiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Dans sa brochure nommée «Envie» accompagnant le plan directeur cantonal 2030, le canton se fait le porte-parole des habitant·es de Genève: une envie «de liberté», «de ville», «de créer», «de liens», «d'habiter», trouve-t-on sous le titre la brochure. Or, de telles envies semblent au cœur de l'occupation – résolument pacifiste – mise en place par le collectif du 8, rue Royaume.

Les inégalités face au logement sont également un axe majeur du plan directeur cantonal

2030. D'un côté, les autorités cantonales déplorent la posture des propriétaires refusant, par voie de votation, des logements à celles et ceux qui cherchent à se loger («Les privilégiés, les bien-logés, ferment les portes aux autres»<sup>1</sup>) mais, de l'autre, le bâti inoccupé est laissé au jeu fructueux de la spéculation. Il est frappant de voir que l'exemple employé, toujours dans «Envie», est celui d'un immeuble de la Jonction ayant pris feu en 2012. «habité pour moitié par des sous-logataires en situation illégale (qui) vivent dans un rapport de quasi-vassalité à l'égard de leur bailleur»<sup>2</sup>. Soit un copié-collé de la situation vécue par de nombreux habitant·es du 8, rue Royaume, dont l'immeuble laissé à l'abandon prit également feu par manque d'entretien. Ironique, l'utilisation d'une telle illustration pointe, au mieux, l'inaction responsable, au pire, le laisser-faire coupable du gouvernement.

Au-delà de la problématique du logement, l'action d'aménagement voulue par un Conseil d'Etat désireux d'un «territoire inclusif et solidaire» à l'horizon 2030 s'est également accordée au diapason de la participation citoyenne. Des «forums ouverts», «ateliers citoyens», ou encore une contribution aux «cahiers de la transition», autant de démarches visant à rendre l'aménagement et l'urbanisme plus démocratique. Pour autant, les expressions des revendications *habitant·es* (que nous choisissons d'utiliser en lieu et place de «citoyennes») ne peuvent se limiter à des cadres fixés par l'Etat. Celles-ci sont multiples, diverses et légitimes en tant qu'expression démocratique et populaire. En conséquence, elles ne sauraient être balayées (à coups de matraques) au motif d'un argument de légalité. Pire, leur répression est un signe particulièrement inquiétant d'une

volonté de mise en ordre et de contrôle de l'espace social urbain.

Enfin, la feuille de route accompagnant la création du tout nouveau plan directeur (2050) promeut «l'expérimentation» et «l'hospitalité» comme valeurs cardinales. Le Conseil d'Etat a-t-il oublié que l'hospitalité et les expérimentations sociales, politiques et culturelles étaient au cœur de l'histoire de Genève? A moins qu'il ne s'agisse uniquement des formes «autorisées» d'expérimentation, et de l'hospitalité de ceux rendant le territoire compétitif?

Nous invitons donc le Conseil d'Etat à s'attaquer aux problèmes de fond que sont la spéculation immobilière et les inégalités face au logement, plutôt que donner toujours une priorité absolue à la défense et la sacralisation du droit à la propriété privé, même lorsque celui-ci est exercé de manière antisociale. Une telle politique publique pourrait amener de la cohérence entre ses actions et les intentions édictées dans les différentes déclarations publiques et visions directrices pour l'avenir de Genève. Sans quoi, «la ville est à vous»<sup>3</sup>, comme le suggère le nom des festivités habitantes organisées dans différents quartiers de Genève, ne saurait être rien de plus qu'un slogan communicationnel.

\* Collectif de recherche sur et par l'activisme et les mobilisations. Le CRAM réunit des chercheur·euses en sciences sociales (sociologie, études genre, géographie, aménagement du territoire) issu·es de différentes universités de Suisse romande.

Pour signer l'appel: <https://framaforms.org/la-ville-est-elle-a-vous-1676542139>

Contact: [cramch@protonmail.com](mailto:cramch@protonmail.com)

<sup>1,2</sup> Genève Envie, Plan directeur cantonal 2030», 2021, p. 16.

<sup>3</sup> Déclinaison de «La rue est à vous», une série d'événements organisés aux Pâquis de 1993 à 2003 à l'initiative de la maison de quartier et des habitant·es.

## CARNETS PAYSANS

## Sur une brochure d'Uniterre (1/2)



FRÉDÉRIC DESHUSSES\*

La terre à ceux qui la cultivent<sup>1</sup>, tel est le titre d'une publication récente de l'organisation paysanne suisse Uniterre consacrée à «l'accès collectif à la terre en Suisse». Sur la base de plusieurs expériences tentées dès le début des années 2000, il s'agissait de revenir sur les difficultés rencontrées pour accéder au foncier

agricole en dehors du cadre familial, c'est-à-dire sans être issu d'une famille paysanne possédant une ferme et des terrains.

Or, comme on s'en rend compte à la lecture du sommaire de *La terre à ceux qui la cultivent*, les difficultés sont nombreuses. Le cadre légal (dont l'examen occupe le chapitre 2) est tourné vers la perpétuation et l'agrandissement de fermes familiales. L'idée même d'une déconcentration du foncier et des moyens de production est totalement étrangère au droit suisse, alors qu'elle est présente – avec certes un succès limité – dans le droit français depuis les années 1970. La brochure d'Uniterre s'emploie donc tout d'abord à expliciter la terminologie juridique, souvent opaque et rebutante. Elle met en évidence des «règles qui ne favorisent pas la reprise de ferme». Le travail, ici, est indissociablement juridique et politique, car l'exposé des règles de droit montre à quel point le cadre de la transmission du foncier et des moyens de production n'est pas à la hauteur des défis agro-écologiques de notre temps.

Le chapitre 3 aborde la question du financement d'un projet d'installation agricole. Ici encore, même si cela ressort moins nettement du texte, l'exposé technique rejoint les questions politiques. Qui est reconnu comme agricultrice ou agriculteur au sens des dispositions sur les paiements directs ou les aides à l'installation? Des critères de reconnaissance de la capacité se mêlent à des critères de taille d'exploitation et peuvent rendre délicat le démarrage d'une activité dans le contexte d'un accès très restreint au foncier. L'expression selon laquelle on ne prête qu'aux riches semble ici trouver un domaine d'application particulier. C'est pourquoi la brochure évoque également des pistes de financements alternatives aux aides fédérales.

Un court chapitre 4 examine les questions liées à la distribution de la production, questions qui ne diffèrent guère selon que l'on s'installe ou non dans un contexte familial, ce qui justifie la brièveté de cette partie.

Ces trois chapitres centraux sont encadrés par deux parties (1 et 5) qui constituent en réalité la grande spécificité de la publication. Il s'agit en effet de développer la question de «l'accès collectif à la terre» qui apparaît dans le sous-titre de la brochure. Qu'entend-on au juste par collectif? S'agit-il d'une volonté de collectivisation des terres, hantise des grands propriétaires terriens en périodes de révolutions? L'ambition est, dans l'immédiat, plus modeste, mais pas moins intéressante. «Accès collectif» signifie ici pratiquer l'agriculture à plusieurs sans être nécessairement liés par des rapports familiaux.

La tentative pionnière des Jardins de Cocagne à Genève a jeté les bases, dès 1978, d'une vision très nouvelle de l'organisation du travail agricole en constituant une coopérative dont les consommatrices et consommateurs possèdent le capital social et les paysannes et paysans sont les salarié·es. Mais cette forme remarquable peine à se multiplier et dépend fortement du contexte urbain. En dehors des liens familiaux et des inégalités traditionnelles qu'ils justifient, comment se partager le travail et comment se répartir ses fruits? Comment, dans le cadre soumis aux besoins du capitalisme, envisager le travail agricole et sa rétribution sur les bases équitables et durables qui conviennent à un projet d'agriculture paysanne? Telles sont les questions auxquelles les autrices et les auteurs de la brochure essaient de répondre en proposant plutôt des listes de possibilités que des visions dogmatiques.

Cette publication constitue une tentative très réussie d'ouvrir un très large spectre de problématiques et d'y apporter des réponses provisoires. Elle montre aussi, en creux, que pour sortir du provisoire, il manque en Suisse un véritable pluralisme dans les organisations professionnelles agricoles. Je reviendrai sur ce dernier aspect le mois prochain.

\* Observateur du monde agricole. Rendez-vous le 23 mars pour la seconde partie de la chronique.

<sup>1</sup> La brochure peut-être commandée auprès d'Uniterre ([b.darras@uniterre.ch](mailto:b.darras@uniterre.ch)) ou téléchargée ici: <https://uniterre.ch/fr/la-terre-a-celles-et-ceux-qui-la-cultivent-une-urgence-pour-lavenir-de-nos-systemes-alimentaires>